

IX/LES CITOYENS AU CŒUR DU PROJET COMMUNAL

Cette démarche s'inscrit dans la volonté municipale de travailler avec le Conseil Départemental dans le cadre du projet « Gard Durable » qui consiste à faire participer les habitants de la commune de manière plus soutenue qu'à l'habitude. Les habitants, désireux d'aider et de donner leurs points de vue, ont été associés à la démarche de révision du PLU en mettant à profit leur connaissance du territoire, leurs habitudes et leur vision actuelle et future pour le développement communal.

Ce travail a été fait en partenariat avec le Conseil Départemental et le Bureau d'études.

1. Le contexte

Dans le cadre de la révision de son plan local d'urbanisme, la commune de Saint-Bonnet-du-Gard a souhaité associer la population à l'élaboration du diagnostic et du projet de développement durable du village.

A cette fin, les modalités de concertation revêtent plusieurs formes. La commune met en place des réunions publiques, diffuse des informations sur l'état d'avancement des études dans divers supports de communication, met à disposition un registre de concertation pour ceux qui sont désireux d'émettre des idées constructives pour l'intérêt général de la commune et pour la programmation de son développement. En plus de cette concertation, la municipalité a souhaité aller plus loin en proposant des ateliers de travail à la population, dont le résultat viendra alimenter le processus d'élaboration du plan local d'urbanisme.

Un appel à candidature a été lancé pour établir un panel d'une douzaine de citoyens. L'objectif étant de constituer un panel le plus hétérogène possible au regard des critères d'âge, de sexe et des catégories socioprofessionnelles. Afin d'obtenir un panel le plus impartial possible des conditions d'accès au panel ont été édictées. Les membres du panel devant avoir aucun de lien de parenté avec les membres du conseil municipal et 2 membres d'une même famille ne peuvent pas siéger au sein du panel.

1.1 Constitution du panel

21 candidats ont participé aux différents ateliers. Le panel a été choisi pour représenter au mieux la population de Saint-Bonnet-du Gard.

Les personnes présentes sont :

Monsieur ANSELME Philippe
Monsieur BARRE John
Madame BLANC Fabienne
Madame DANIS Colette
Madame DANIS Yvonne
Madame DELAUNAY Magdeleine
Monsieur DELIERE Jean

Monsieur FABREGAT Lionel
Monsieur FREVILLE Patrick
Monsieur GAUDU René
Madame GIACCHI Paulette
Monsieur GINOLIN Bernard
Madame JALLIFIER Armelle
Monsieur JOURNE Bernard

Monsieur LAFONT Roland
Monsieur NAKAS Jean-Marc
Monsieur PELOUZET Pierre
Monsieur ROUSSEY Dominique
Monsieur SUEL René
Monsieur VAN KREM Bruno
Monsieur VOLT Jean-Luc

Nous avons pu compter sur la présence de 6 femmes pour 15 hommes.



1.2 La démarche de concertation sur la commune

a. *La démarche*

Afin d'enrichir le diagnostic technique réalisé par le bureau d'études, la municipalité a souhaité intégrer à la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme les citoyens de la commune. Le panel sélectionné est invité à participer à une série de 4 ateliers qui jalonnent la procédure à ses moments-clés. Au cours de ces temps de travail, le panel est tenu informé de l'avancée du projet de P.L.U. et participe à son élaboration.

Les trois ateliers se sont articulés autour d'un échange sur les atouts/faiblesses du territoire communal. Après la courte présentation du contexte et des objectifs de l'atelier, chaque participant a porté une étiquette cartonnée avec son nom pour un meilleur échange et prise de contact entre les participants.

Au sein de chaque atelier, il a été prévu un travail autour de cartographies (plans IGN et Orthophoto). Sur celles-ci, des gommettes ou post-it localisent les atouts et contraintes. Sur chaque post-it ou gommettes, ont figuré des chiffres, lettres ou mots clés renvoyant à la feuille A0 qui ont permis une description détaillée de l'élément.

Il a été intéressant de prévoir des feuilles de brouillon (feuilles A4 blanches) et des crayons pour permettre aux participants de noter des idées ou des remarques.

Lors de la restitution, une personne de chaque atelier a présenté le résultat des discussions à l'ensemble du panel en utilisant les cartes et résultats d'analyse. Cette restitution a nécessité un support mural (tableau de liège ou punaises au mur). A défaut, de la pâte à fixe ou adhésive a permis de les accrocher au mur. Une fois effectuée une période de débats a permis aux participants de donner leurs avis sur l'ensemble des thématiques.

Ces ateliers permettront d'alimenter l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.). Pour rappel, ce document est la clé de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme. Le P.A.D.D. définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble de la commune au vu du diagnostic territorial et des enjeux identifiés. C'est un document simple et concis, donnant une information claire sur le projet territorial. Pour rappel le P.A.D.D. n'est pas directement opposable aux opérations d'aménagements, mais le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.), eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.

b. *Le déroulé des ateliers*

Atelier du 20 novembre 2013 :

4 tables de travail avec 1 animateurs pour chacune d'entre elles. Sur la base d'une photo aérienne de la commune, il a été demandé aux membres du panel de définir les atouts et les faiblesses, les opportunités, contraintes et besoins de la commune sur différentes thématiques.

TABLE RONDE 1	TABLE RONDE 2	TABLE RONDE 3	
TVB / TVBu A SAINT-BONNET-DU-GARD	IDENTITE VILLAGEOISE A SAINT BONNET DU GARD	SE DEPLACER A SAINT BONNET DU GARD	
<ul style="list-style-type: none">• T.V.B. / Environnement• Espaces et équipements publics• Risques	<ul style="list-style-type: none">• Agriculture• Paysage• Patrimoine	<ul style="list-style-type: none">• Activités (associations, loisirs, ...)• Liens sociaux• Services et commerces• Déchets/Nuisances• Energies renouvelables	Aborder cette thématique dans la peau : <ul style="list-style-type: none">• D'un piéton• D'un cycliste• D'un automobiliste• D'un usager des TC



Atelier du 11 décembre 2013 :

L'atelier participatif de ce jour, a pour objet de recueillir le sentiment des habitants sur les enjeux du territoire et les propositions d'amélioration dans des thématiques spécifiques au P.L.U. seulement.

Le bureau d'étude Urba.pro rappelle le rôle et l'intérêt de cette participation citoyenne pour le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Bonnet-du-Gard, fait la synthèse du premier atelier et détaille l'organisation du second atelier.

Atelier 3 (décembre 2013) :

L'atelier a pour but de hiérarchiser et synthétiser le travail effectué lors des 2 premiers ateliers au travers d'enjeux.

2. Le bilan des ateliers

2.1. Atelier du 20 novembre 2013

Atelier « Vivre à Saint-Bonnet » (Urbapro)

Il est demandé aux administrés de débattre sur différentes thématiques composant le thème Vivre à Saint-Bonnet-du-Gard, à savoir : les activités, les services et commerces, les liens sociaux, les espaces et équipements publics, les nuisances et les déchets, les énergies, afin d'indiquer les points négatifs et positifs qu'ils identifient.

Puis il est demandé aux citoyens de hiérarchiser ce qui leur semble le plus important parmi ce les forces et les faiblesses identifiées.

Groupe 1

(7 administrés habitant dans le centre ancien, rue de l'Aubépine et au lieu-dit du Pélican)

Groupe 2

(7 administrés vivant dans les quartiers d'habitat pavillonnaire ponctuel ou sous la forme de lotissement)

CONCLUSIONS SUR LE THEME « VIVRE A SAINT-BONNET »

- La situation exceptionnelle de la commune et la qualité de vie qu'elle offre constitue l'atout majeur du territoire pour les deux groupes.
- la question des nuisances engendrées par la présence de la RD 6086 qui scinde en deux la zone urbaine fait l'unanimité : bruit, dangers de la traversée et des abris bus non sécurisés, etc. Néanmoins, les personnes ont reconnu l'utilité de cette voie qui offre à la commune une desserte aisée.
- le manque de commerce de proximité fait également l'unanimité des deux groupes.
- les problèmes liés à la salubrité publique (déchets, propreté et éclairage des rues), à l'insuffisance du réseau de communications numériques, au ruissellement des eaux de pluies, sont récurrents.
- Les groupes se sont accordés sur le fait que les nombreuses places du centre ancien ne sont pas mises en valeur et les nouveaux quartiers n'ont pas d'espaces verts et/ou récréatifs.

La question des espaces publics, d'une zone attractive incitant l'implantation de commerces de proximité peuvent faire partie de la pièce maîtresse du P.L.U. à savoir le projet d'aménagement et de développement durable de la commune.

Le P.L.U. peut éventuellement intervenir sur la circulation afin de limiter les nuisances de la RD 6086.

Les problèmes de ruissellement sur la commune peuvent être pris en compte dans le cadre du projet de P.L.U. par la mise en place de règles portant sur la rétention des eaux de pluies et



l'imperméabilisation des sols.

En revanche, l'emplacement des lieux de collectes de déchets, les matériaux utilisés pour les containers, relèvent d'un plan de circulation et d'une négociation avec le S.I.C.T.O.M.U.. Les communications numériques ne sont pas du ressort du P.L.U. mais des actions menées par la région Languedoc-Roussillon notamment. Le lancement du Programme Local de l'Habitat par la Communauté de Communes du Pont-du-Gard, va permettre d'élaborer une véritable politique du logement à l'échelle intercommunale et apportera des solutions quant à l'habitat dégradé du centre ancien. Enfin, les insuffisances du réseau d'eau potable, seront peut être mises en avant dans le document d'actualisation du Schéma Directeur d'alimentation en potable, et sont du ressort du syndicat intercommunal des eaux de Remoulins et de Saint-Bonnet-du-Gard en charge du service public de l'eau potable.

Atelier « Se déplacer » (CD30)

Il est demandé aux citoyens de se placer tour à tour comme automobiliste, usager des transports en commun, cycliste puis piéton et d'indiquer les points positifs et négatifs qu'ils identifient. (*phase diagnostic*)
Puis, il est demandé aux citoyens de hiérarchiser ce qui leur semble le plus important parmi ce qui a été identifié. (*phase enjeux*)

2 groupes de 7 personnes sont faits.

CONCLUSIONS SUR LE THEME « VIVRE A SAINT-BONNET »

Point négatifs

- 13 votes : Problème du stationnement anarchique des résidents dans le vieux village qui entrave la circulation
- 10 votes : Vitesse excessive sur la RD6086, en entrée de village, coté Remoulins et côté Nîmes mais aussi dans la traversée
- 5 votes : Problème du stationnement des clients du tabac (3 votes issu du problème du stationnement anarchique)
- 5 votes : Encombrement des rues par les poubelles et emplacement du tri sélectif inapproprié
- 2 votes : Vitesse excessive sur le Chemin de Semhac
- 2 votes : Problème de sécurisation des 3 stationnements identifiés
- 2 votes : Plan de circulation inadapté dans le centre ancien
- 2 votes : Inachèvement du chemin à poursuivre entre le Chemin des Amoureux et la rue de Semhac
- 1 vote : dangerosité d'aller à Remoulins à pied



Point positifs

- 8 votes : Possibilité de rejoindre un grand choix de sentiers de randonnées particulièrement bien signalés et balisés
- 7 votes : Bonne desserte grâce à la RD6086, notamment vers Remoulins et l'A9
- 4 votes : Existence d'Edgard à Saint-Bonnet-du-Gard
- 1 vote : Largeur des trottoirs le long de la RD6086
- 1 vote : Présence du réseau Edgar

Conclusion et analyse

- la question du stationnement la commune fait l'unanimité : clientèle du tabac, anarchie des véhicules de résidents, parkings non sécurisés,...
- la circulation dans le village est un souci important (lié en partie au stationnement anarchique, mais aussi à cause de l'encombrement par les poubelles
- la vitesse excessive sur la RD6086, mais aussi sur le Chemin de Sernhac, est un problème récurrent, mais les habitants reconnaissent l'utilité de cette RD
- excellent réseau de randonnées sur la commune
- La présence d'un réseau de transport en commun public est appréciée

La question du stationnement semble pouvoir relever du PLU. Il peut éventuellement intervenir sur la circulation, mais pour partie seulement compte tenu des problématiques relevées, et sur la circulation douce.

En revanche, sa sécurisation, la circulation (vitesse), l'emplacement des lieux de collectes de déchets relèvent d'un plan de circulation et d'une négociation avec le service en charge de la collecte des ordures ménagères.

Atelier « Patrimoine et identité villageoise » (Naturae)

Il est demandé aux participants de déterminer ce qui, pour eux, appartient au patrimoine (environnement et bâti) de leur commune et caractérise l'identité de Saint-Bonnet-du-Gard. Ils ont indiqué les atouts/contraintes et forces/faiblesses de leur territoire pour cette thématique.

Dans un second temps, une première approche de hiérarchisation a été menée sur la base des éléments les plus cités.

2 groupes de 7 personnes sont faits.

BILAN, CONCLUSION ET ANALYSE

La **qualité du patrimoine (architectural et environnemental)** est une force majeure pour la commune. Les participants sont unanimes sur ce point. Ils mettent en avant notamment la plaine agricole qui participe fortement à cet état et les nombreux éléments de patrimoine architectural.

Dans la mesure où ils s'y sont attachés, les principales faiblesses concernent sa **préservation et sa conservation**. Les points soulevés ne révèlent pas tous du PLU.

Ainsi, il est possible de préserver la **plaine agricole** et les **milieux naturels** au sein du document d'urbanisme. Le **patrimoine architectural**, une fois inventorié, peut bénéficier d'une protection particulière.

Il est plus difficile de traiter directement les problèmes d'architecture et de façades dans le vieux village. Enfin, les dépôts sauvages d'ordures sont déjà interdits par la réglementation et il en va d'avantage de la civilité des personnes que du document d'urbanisme futur.



2.2. Atelier du 11 décembre 2013

Il a été rappelé au groupe les atouts et faiblesses par thématique, identifiés lors du premier atelier. Suite à cela le groupe a débattu sur les grands objectifs pour la commune de demain. Ces objectifs répondent à trois thèmes à savoir : les déplacements, la trame verte et bleue et les équipements et espaces publics. Pour chacun de ces objectifs, le groupe a proposé des actions permettant d'y répondre. Il est à noter que certaines actions répondent à plusieurs objectifs dans les différents thèmes.

Le groupe de travail (Urbapro)

Il a été rappelé au groupe les atouts et faiblesses par thématique, identifiés lors du premier atelier. Suite à cela le groupe a débattu sur les grands objectifs pour la commune de demain. Ces objectifs répondent à trois thèmes à savoir : les déplacements, la trame verte et bleue et les équipements et espaces publics. Pour chacun de ces objectifs, le groupe a proposé des actions permettant d'y répondre. Il est à noter que certaines actions répondent à plusieurs objectifs dans les différents thèmes.

Le déplacement	
Objectifs	Actions
Endiguer le stationnement anarchique, vers la piétonnisation du centre ancien	<ul style="list-style-type: none">➤ Créer une ou des aires de stationnement sécurisées autour du centre ancien afin de désengorger : la place de la Mairie, la place de la révolution, la place du calvaire.
Réduire la vitesse de la route départementale 6086 sur le tronçon du village et ainsi en faciliter la traversée	<ul style="list-style-type: none">➤ Entre les deux panneaux d'entrée en agglomération instaurer une zone 30 (réduisant les nuisances et la dangerosité de la voie)➤ Rendre urbaine la voie, rendre visible la "traversée d'un village" : par la création d'un alignement d'arbre le long des trottoirs déjà aménagés et par l'alignement des futures constructions le long de cette voie.
Réduire les problèmes de stationnement devant le bureau de tabac	<ul style="list-style-type: none">➤ Regrouper les commerces sur une même zone comprenant un aménagement extérieur et des places de stationnement
Développer les sentiers de randonnée	<ul style="list-style-type: none">➤ Remettre en état les sentiers anciens pour densifier le réseau existant de randonnée (appel à la population pour cette action qui permettra également de favoriser le lien social entre les habitants de la commune)



La trame verte et bleue	
Objectifs	Actions
Valoriser les paysages, les espaces naturels et agricoles sur le territoire communal	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Protéger ces espaces de l'urbanisation ➤ Valoriser les anciens chemins traversant les espaces naturels pour créer un réseau dense de chemins de randonnée ➤ Mettre en place une table d'orientation sur le massif du puech Marduel
Conserver les arbres remarquables présents dans la zone urbaine	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Protéger les arbres situés autour de la fontaine et ceux implantés le long de la route départementale en entrée de ville (en venant de Remoulins)
Valoriser la place de la Fontaine	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utiliser l'eau de la fontaine pour irriguer la surface enherbée autour de celle-ci et faire de cette place un espace verdoyant
Réhabiliter les fontaines situées sur les places du centre ancien	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remettre en eau les fontaines
Utiliser la création de bassins de rétention des eaux de pluie pour l'aménagement d'espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévenir des inondations et du ruissellement des eaux de pluie par la création de bassins de rétention ➤ Aménager ces bassins en espaces verts collectifs.
Valoriser l'environnement de l'église	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un jardin entre l'église et le centre ancien et aménager le presbytère et de ses abords
Créer des espaces verts dans les quartiers récents	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaménager les espaces publics dans les lotissements (végétaliser les abords des voies et emprises libres hors voirie)
Valoriser l'entrée de ville de la route départementale au sud-est (en venant de Nîmes)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Planter un alignement d'arbres de part et d'autre de la voie (comme tel est le cas pour l'autre entrée) ➤ Aménager un haricot végétalisé



Anticiper la création d'espaces verts, de plantations sur les espaces libres pour les projets futurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utiliser les bassins de rétention pour la création d'espaces verts ➤ Imposer un traitement paysager dans les nouvelles opérations (espaces verts publics, abords de voiries et espaces libres privés)
--	--

Les espaces collectifs et équipements	
Objectifs	Actions
Embellir l'entrée de ville en venant de Nîmes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un alignement d'arbre de part et d'autre de la voie (RD 6086)
Valoriser les espaces publics existants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménager les places minérales du centre ancien (action en lien avec la création d'aires de stationnement et la remise en eau des fontaines)
Centraliser les équipements et les commerces de proximité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Regrouper les commerces sur une même zone comprenant un aménagement extérieur et des places de stationnement (notion de "petit pôle de centralité aménagé")
Réfléchir à la création d'espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utiliser les bassins de rétention actuels et futurs ➤ Instaurer des espaces verts collectifs dans les projets d'aménagement
Envisager la randonnée autrement et la rendre accessible à tous	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un parcours de santé (il peut être aménagé et entretenu par la population) vers les nouveaux quartiers permettant ainsi la rencontre entre les habitants de la commune.

Le groupe de travail (CD 30)

Il est demandé aux citoyens de se faire des propositions sur la base des enjeux identifiés et hiérarchisés issus de l'atelier 1 du 20 novembre 2013, organisés en trois thèmes distincts : « se déplacer », « la trame verte et bleue » et « les équipements et espaces publics ». Une demi-heure est consacrée à chacun de ces thèmes, après une présentation globale de la démarche par le bureau d'études.

Thème 1 – Se déplacer

Le groupe présent n'a pas, globalement, abordé cette question lors du premier atelier.

Il a semblé nécessaire aux 7 citoyens de faire un rappel plus détaillé du diagnostic identifié lors de ce premier atelier, avant d'aborder les deux questions les plus prégnantes, après « validation » par eux.



Il a été nécessaire également de rappeler, bien que cela ait été présenté par le bureau d'études, les points identifiés qui relevaient du PLU (questions qui pouvaient être traitées par le PLU) et ceux qui n'en relevaient pas : sur ces derniers, il a été rappelé qu'ils feront l'objet d'une communication à la commune, charge à elle de s'en saisir ou de solliciter les partenaires concernés.

Les deux questions issues du premier atelier sont :

- le stationnement, en particulier dans le centre historique du village
- les cheminements au sein du village

Mais la question de la sécurité sur la RD6086 a de nouveau été abordée en fin d'échanges.

Il est ressortis différentes propositions et idées sur le stationnement, les liaisons douces, la vitesse sur la RD6086.

Thème 2 – La trame verte et bleue

Les propositions/éléments de projets/ les idées sont :

A. Le grand paysage

1. Le groupe a unanimement identifié les massifs de Cante Perdirx et de Marduel à protéger. Les limites à entrevoir sont celles entre espaces naturels et espaces agricoles (Cante Perdirx) ou entre espace naturel et zone urbaine (Marduel).
2. Il a également identifié, à l'unanimité, la partie Coste Belle / Ferraud, dont l'occupation est à préciser entre espace naturel et espace agricole. Selon les citoyens, des constructions dans ces secteurs seraient mal venues.
3. La partie « trame bleue » est naturellement celle du Gardon. Mais une confusion s'est opérée parfois entre cette trame bleue et l'emprise de la zone inondable : inquiétude du devenir de l'activité agricole (au sens mode culturale et non construction) avec peur de ne plus pouvoir cultiver selon les désirs des exploitants. Sur ce point, ils ont été rassurés : le risque inondation n'a aucun impact sur les types de cultures.

B. La trame verte en milieu urbain

D'une manière générale, les personnes ont eu du mal à imaginer ce qui pouvait leur être demandé. Il a donc fallu leur donner des exemples pour rendre la question plus « concrète ».

1. Boiser les stationnements : cela a le mérite de proposer de l'ombre en été et du soleil en hiver (essence de feuillus donc). Mais la question de l'entretien a été abordée (à charge de la municipalité), tout en reconnaissant que la commune ne pouvait pas tout faire (et donc quid des impôts si tous ces projets étaient mis en œuvre)
- 2 L'alignement de platane existant le long de la RD6086 fait partie du paysage au point qu'il n'a pas été évoqué. Mais si la proposition est formulée par l'animateur, le consensus pour la préservation est complet. Cette proposition a permis aux personnes de comprendre ce qui était alors demandé et il en découle les points suivants.
3. Place de la Fontaine : c'est le coeur du village. Cet espace est à entretenir, notamment par un arrosage des pelouses, par un entretien des arbres (taille). Au sujet de ce dernier point, il a été évoqué qu'avec ce non entretien, ou son insuffisance, le campanile n'était plus vraiment visible depuis le GR6 et d'une partie de Cante Perdirx. L'ensemble de l'espace Fontaine salle commune est à repenser pour en faire un point plus accueillant (en repensant au stationnement).
4. Les haies autour du village sont identifiées comme un témoin de l'activité agricole traditionnelle (Cf. carte aérienne) : sont répertoriées les principales haies à conserver, ainsi que des jardins/arbres/emplacements identifiés comme intéressants (1 jardin en particulier, mais aussi les abords de l'église, les espaces « publics » de Garrigues basses – débroussaillage de certains espaces communaux, notamment en lien avec le risque incendie).
5. Enfin est évoqué l'idée de mettre en place une ceinture verte, notamment entre village et plaine agricole.



Thème 3 – Les équipements et les espaces publics

Les propositions/éléments de projets/ les idées sont :

A. Les équipements publics ou d'intérêt public

1. Les habitants estiment qu'il est nécessaire d'installer un WC public, notamment au regard des usagers du GR6. La question de son entretien et de son coût s'est alors posée.
2. Ils ont aussi mis en avant la volonté qu'une crèche soit envisagée à Saint Bonnet. La compétence communautaire en la matière a été évoquée, mais la question de la crèche n'a fait débat. Si tous reconnaissent sa probable utilité, un débat s'est engagé entre les tenants d'une limitation de la croissance du village (refus de nouvelles extensions) et ceux qui pourraient en avoir besoin. Il a été dit aussi qu'un village qui ne grandissait pas aurait vocation à vieillir et l'intérêt de la crèche était à relativiser, y compris par les personnes avec enfant actuellement.
Quel devenir de cet équipement public si les permis de construire devaient être bloqués pour être compatible avec le SCOT ?
3. L'éclairage public a été un sujet unanimement partagé. Les propositions sont multiples : uniformiser les couleurs, le généraliser dans le centre ancien (plusieurs rues semblent sombres le soir) et les aires de stationnement
4. Le groupe indique le besoin d'une aire de jeux pour enfants dans les quartiers neufs. Une polémique entre habitants et Mairie est explicitée : elle semble se baser sur un désaccord quant à sa localisation. Tous s'accordent à reconnaître la bonne idée, tous s'accordent aussi pour demander sa localisation au sein du quartier et non à l'extrémité de celui-ci. Ce recentrage a pour bien fait que les enfants peuvent être surveillés par les parents et d'éviter une fréquentation de jeunes au comportement peu civique, comme cela est craint si la localisation excentrée était maintenue (les jeunes s'élançant de la rue pour pouvoir remonter vers l'espace imaginé, créant insécurité sur la voie, les jeunes fument des produits pas recommandés...). La localisation proposée à l'unanimité est portée sur la photo aérienne.
5. Le groupe identifie le besoin de bancs publics dans les espaces publics du centre ancien (l'ensemble des placettes).
6. Le groupe identifie la volonté de voir être aménagé un parcours de santé (Cf. carte photo aérienne) avec aire de pique-nique dans la plaine.
7. La question de la sécurité revient avec la proposition d'installer une caméra de surveillance du complexe sportif (idée de la placer sur le toit de la mairie pour surveiller tous les alentours). Assurer aussi la sécurisation des bornes incendie (dont une vient d'être cassée par un véhicule en manœuvre).
8. Il est aussi proposé que soient mis en place des panneaux d'information (notamment sur le GR6, très fréquenté), mais aussi sur le modèle de point info (présentation des commerces)

B. Les commerces

1. Les besoins exprimés identifient clairement la volonté d'implantation d'une boulangerie, à condition qu'elle soit bien placée.
2. La sauvegarde et le maintien de l'épicerie et du tabac/presse
3. idée de regrouper les commerces pour faire un « pôle » attractif, à proximité de stationnements faciles d'accès (exemple de la grande grange tout proche de la Fontaine, voire le bâtiment en face du restaurant) Cf. Carte photo aérienne).

C. Les espaces publics

1. Le point le plus important pour les citoyens est de redonner un sens à la Fontaine : arrosage de la pelouse, taille des arbres... aménagement
2. Le souhait est que soit aménagé l'espace autour de l'église (mise en valeur notamment par de l'entretien) et rendre propre le campanile.
3. Le souhait est aussi exprimé de placer un panneau d'information sur les activités du village, ainsi qu'un panneau d'information générale (sur les commerces, le moulin...).
4. Enfin, les citoyens se sont exprimés sur la volonté de reconquête des places et placettes du vieux village (ancienne mairie, Révolution, du calvaire), réhabilitation de la calade avec l'installation d'un banc (en face du porche !) après remise en état.
5. Enfin, quelques petits sujets comme la mise aux normes de l'aire de jeux, la mise en place d'une poubelle sur le GR6 (pour éviter les détritrus), l'entretien de l'espace public (Cf. 1 de la carte photo aérienne)



à Garrigues basses ou l'enfouissement des réseaux.

Le groupe de travail (Naturae)

La restitution du premier atelier aux participants a permis de trier les points exprimés lors de cet atelier selon qu'ils relèvent ou non du P.L.U.

Trois thèmes de réflexion sont proposés pour ce second atelier :

- se déplacer ;
- la trame verte et bleue ;
- les équipements et les espaces publics.

Sur cette base, il est demandé aux participants de déterminer les grands enjeux d'aménagement du territoire et de proposer des actions à mener pour résoudre ces problèmes.

Le groupe est uniquement composé de personnes domiciliées dans ou très proche du centre ancien. Il n'y a pas de représentants des nouveaux lotissements.

Thème : Se déplacer

Deux grandes thématiques ont été étudiées, à savoir les stationnements et le partage de la voie entre les usagers. Sur la base des atouts/faiblesses du premier atelier, les participants échangent sur les grands enjeux à intégrer au P.L.U. et sur des propositions d'action pour améliorer les aménagements.

1. Permettre le passage des véhicules de secours. Aménagement du chemin de Serhnac (élargissement et revêtement).
2. Sécuriser les stationnements existants. Les stationnements prévus sont localisés à l'extérieur de la zone urbaine et sont aujourd'hui non éclairés posant autant de problèmes pour la sécurité des biens
3. Améliorer l'offre de stationnement dans le centre ancien en fonction des opportunités (parcelles communales et bâti dégradé). Il apparaît que la localisation de ces stationnements ne devra pas être trop éloignée du centre. Ils devront aussi être sécurisés.
4. Aménager une zone de dépose-minute à proximité de l'école pour permettre aux parents de déposer les enfants en toute sécurité sans encombrer la voie.
5. Faire respecter la zone de stationnement minute près du tabac qui est aujourd'hui utilisée comme une place de stationnement
5. Contraindre le stationnement sauvage dans le centre ancien. Les participants notent la nécessité de désengorger le centre ancien sans pour autant trouver de solution pratique. L'habitat est dense et laisse peu de possibilité d'aménagement. Il est, par ailleurs, difficile d'obliger les habitants à se garer loin de leur habitation. (nombre de véhicules par foyer ?).
6. Sécuriser la traversée de la RD 6086 est une priorité. Les participants ont bien compris que cela ne révélait pas directement du P.L.U. Il convient donc, à la commune de se rapprocher des services gestionnaires de la route afin de l'aménager dans sa globalité.

Thème : Trame Verte et Bleue

Les participants ne connaissent pas, a priori et dans le détail, la notion de Trame Verte et Bleue. Une explication est nécessaire afin d'orienter dans la bonne direction les débats. Les pistes de réflexion proposées aux participants sont la définition d'espaces à sanctuariser, la gestion des espaces verts au sein de la commune, et la constitution d'une trame verte bleue urbaine ou non.

1. Végétaliser les espaces publics (places) dans le centre ancien, replanter des arbres, arbustes et fleurs. Eviter les traitements phytosanitaires dans le centre qui détruisent tous les végétaux (fleurs au bord des habitations).
 - 2.a. Protéger les massifs boisés et la plaine agricole
 - 2.b. Protéger les arbres existants dans le centre ancien et protéger les arbres remarquables sur la commune.
3. Créer un nouvel espace vert public (parcours de santé par exemple) soit dans les zones de contraintes (zone inondable) soit située entre le centre ancien et les nouveaux lotissements afin de faire le lien entre ces quartiers.



Thème : équipements et espaces publics

La dernière thématique abordée est une réflexion sur les équipements et les espaces publics. Les débats s'articulent entre les espaces publics à préserver ou requalifier et les équipements communaux.

1. Installer des WC publics à proximité de la mairie. Ils pourront être utilisés lors des festivités communales et par les usagers du G.R 06.
2. Aménager toutes les places du centre ancien en concertation avec les usagers (habitants et non habitants). Les participants relèvent notamment un manque de bancs. Cet enjeu est à traiter en parallèle du stationnement ou de la végétalisation des places.
3. Faciliter la réinstallation d'un boulanger dans les locaux disponibles ou autre part.
4. Sécuriser l'itinéraire piétons/cycles vers Remoulins au bord de la RD 6086. Les participants évoquent l'existence d'un itinéraire bis, aujourd'hui impraticable.
5. Enfin, quelques idées en marge du P.L.U. ont été évoquées telles que la favorisation des camions commerçants à proximité de la mairie, l'installation d'un point poste au sein des commerces existants ou encore la mise à disposition de sacs à déjection canine et l'installation de poubelles en centre-ville et à proximité du G.R. 06.

2.3. Atelier 3 de restitution

Il s'agit d'une synthèse des précédents ateliers selon les thématiques abordées en fonction des encadrants (CD30, Urbapro et Naturae).

Selon les thématiques, les enjeux et objectifs qui ressortent sont classés de la manière suivante :

- de 1 à ... : cela relève des groupes de travail dirigés par le **Conseil départemental**
- de A à ... : cela relève des groupes de travail dirigés par **Naturae**
- de a à ... : cela relève des groupes de travail dirigés par **Urbapro**

➔ Les enjeux qui ressortent sont donc :

Thématique TVB

- **Le grand paysage :**

1. Protéger les massifs de Cante Perdrix et Marduel
2. Préserver la vocation des espaces Coste Belle et Ferraud
3. Trame bleue : Le Gardon

A. Sanctuariser les milieux naturels et agricoles marqueur de l'identité villageoise : Massif des Gorges du Gardon, Plaine agricole de St-Bonnet, Massifs de Ferraud et Marduel, Chênes remarquables.

a. Valoriser les paysages, les espaces naturels et agricoles sur le territoire communal :

- Protéger ces espaces de l'urbanisation
- Valoriser les anciens chemins traversant les espaces naturels
- Mettre en place une table d'orientation sur le massif de Marduel

- **La trame verte urbaine :**

4. Boiser les aires de stationnement
5. Préserver l'alignement de platanes existant le long de la RD 6 086
6. Repenser la place de la Fontaine pour la rendre accueillante (entretien des arbres, arrosage des pelouses)
7. Conserver les haies identifiées, les jardins, arbres remarquables, les abords de l'église et l'espace public boisé (Garrigues Basses)
8. Mettre en place une ceinture verte entre le village et la plaine agricole

B. Végétaliser les espaces publics

C. Protéger les arbres existant dans le centre ancien



D. Créer un nouvel espace vert public (parcours de santé) utile comme lien entre le centre ancien et les nouveaux lotissements

- b. Conserver les arbres remarquables dans la zone urbaine : protéger les arbres remarquables identifiés
- c. Valoriser la place de la Fontaine : utiliser l'eau de la fontaine pour l'irrigation afin de créer un espace verdoyant
- d. Réhabiliter les fontaines situées sur les places : remettre en eau les fontaines
- e. Utiliser la création d'un bassin de rétention pour l'aménagement d'espaces verts : prévenir des inondations et du ruissellement en créant des bassins de rétention et les aménager en espaces verts collectifs
- f. Valoriser l'environnement de l'église : créer un jardin entre l'église et le centre ancien et aménager le presbytère et ses abords
- g. Créer des espaces verts dans les quartiers récents : réaménager les espaces publics dans les lotissements (végétaliser les abords des voies et emprises libres hors voirie)
- h. Valoriser l'entrée de ville de la RD 6 086 en venant de Nîmes : planter un alignement d'arbres de part et d'autre de la voie et aménager un haricot végétalisé
- i. Anticiper la création d'espaces verts et de plantations sur les espaces libres dans les projets futurs : utiliser les bassins de rétention pour la création d'espaces verts et imposer un traitement paysager dans les nouvelles opérations.

Thématique Déplacements

- Le stationnement :

- 9. Mettre en place des règles pour la création de stationnements des résidents et non-résidents.
- 10. Envisager du stationnement proche des habitations
- 11. Recourir à la démolition de maison en ruine pour créer des "poches" de stationnement
- 12. Sécuriser les stationnements existants (éclairage, carte de résident, ...)
- 13. Supprimer le stationnement en centre ancien, aménager des arrêts minute et des places dédiées aux PMR et personnes âgées
- 14. Aménager un rond-point en entrée de ville avec aire de stationnement
- 15. Mettre en place un arrêt minute en face du tabac pour la clientèle

E. Sécuriser les stationnements existants

F. Augmenter l'offre de stationnement dans le centre ancien

G. Aménager une zone de dépose-minute à proximité de l'école

H. Limiter le temps de stationnement sur la place en face du tabac

I. Contraindre le stationnement sauvage dans le centre ancien

- j. Endiguer le stationnement anarchique, vers la piétonnisation du centre ancien : créer une ou des aires de stationnement sécurisées autour du centre ancien
- k. Réduire les problèmes de stationnement devant le bureau de tabac

- Les liaisons douces :

- 16. Aménager la traversée du village par le CG6
- 17. Relocaliser le passage piéton devant l'ancienne boulangerie et l'élargir, signaler les passages piétons (feux clignotants)
- 18. Réaménager la piste cyclable le long de la RD 6 086 (élargissement et revêtement)

J. Sécuriser l'itinéraire piétons/cycles en direction de Remoulins

- l. Développer les sentiers de randonnée : remettre en état les sentiers anciens pour densifier le réseau existant de randonnée



- **La vitesse sur la RD 6 086 :**

19. Mettre en place des feux tricolores (intersection garrigues basses / RD 6 086 et Chemin du Sablas / RD 6 086

K. Sécuriser la RD 6 086 (vitesse et piétons)

m. Réduire la vitesse de la RD 6 086 sur le tronçon du village et en faciliter la traversée : instaurer une zone 30 entre les deux panneaux d'agglomération, rendre urbaine la voie pour indiquer la traversée de village par des aménagements

- **Aménager les voies problématiques sur la commune :**

- L. Permettre le passage des véhicules de secours chemin de Sernhac

Thématique Espaces publics

- **Les équipements publics ou d'intérêt collectif :**

20. Réfléchir à la création d'une crèche (ou accueil petite enfance) avec la C.C. PdG)
21. Renforcer le pôle de vie : affirmation du secteur Fontaine, mairie et salle polyvalente.
22. Créer une aire de jeux au cœur des nouveaux quartiers
23. Créer un parcours de santé avec aire de pique-nique (chemin Sablas)

M. Installer des WC publics à proximité du GR6

n. Envisagée la randonnée autrement et la rendre accessible à tous : créer un parcours de santé vers les nouveaux quartiers, vecteur de lien social

- **Les commerces :**

24. Sauvegarder et maintenir les commerces existants
25. Implanter une boulangerie
26. Regrouper les commerces pour créer un pôle de vie attractif avec stationnements et accès facilités.

N. Faciliter la réinstallation d'un boulanger

o. Concentrer les équipements et les commerces de proximité : regrouper les commerces sur une même zone ("petit pôle de centralité aménagé")

- **Les espaces publics :**

27. Redonner un sens à la place de la Fontaine (aménagement)
28. Aménager l'espace autour de l'église et valoriser le campanile
29. Reconquérir les places et placettes du vieux village et réhabiliter la calade (installer des bancs)
30. Mettre aux normes l'aire de jeux et entretenir l'espace public

O. Aménager les places du centre ancien

p. Valoriser les espaces publics existants : aménager les places minérales du centre ancien

q. Réfléchir à la création d'espaces verts : utiliser les bassins de rétention actuels et futurs, instaurer des espaces verts collectifs dans les projets d'aménagement

- **Entrées de ville :**

r. Embellir l'entrée de ville en venant de Nîmes : créer un alignement d'arbres de part et d'autre de la RD 6 086.

